



L'unité de vie s'organise sur deux niveaux à la manière d'un duplex. La zone extérieure, bordée d'un mur de 5 mètres, se trouve donc au 1er étage. Les deux escaliers permettent de subdiviser les 6 chambres en deux groupes. La chambre mère-enfant se trouve au 1er étage, de plain pied avec les circulations. Cette chambre peut donc servir aussi à accueillir des délinquants handicapés.

Le langage architectural respecte la stratigraphie fonctionnelle : Des zones largement vitrées au rez-de-chaussée (espaces collectifs), ouvertes par des bandes vitrées au 1er étage (espaces communautaires propres aux zones de vie) et se terminant sous la forme de "pavillons" en bois à l'étage des chambres.



Entrée d'une unité de vie